

FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL
EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
PLAN MARSHALL 32 / COVID-19*

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Dénomination exacte (statuts) :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Date de création : Date de publication au Journal Officiel :

Affiliation à une fédération ☐ oui ☐ non Si oui, laquelle ?

Numéro SIREN ou SIRET (obligatoire) :

RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION

Président(s) :

Personne chargée du dossier : Tel :

Mail : Portable :

MOYENS DE L'ASSOCIATION

Employez-vous un ou plusieurs salariés ? ☐ oui ☐ non

Nombre : soit équivalent(s) temps plein

Fonctions au sein de l'association	Type de contrat (CDI, CDD, Emploi aidé, Temps complet, Temps partiel)	Diplômes

IMPACT DU COVID-19

1/ sur l'emploi : mesures prises

☐ télétravail ☐ recours au chômage partiel

☐ autres :

2/Manifestations sportives d'envergure annulées en 2020**, hors championnats relevant du dispositif d'aide aux clubs nationaux et de haut niveau régional

Dates	Objet	Justificatifs (affiche, candidature compétitions...)	Annulée ou reportée (date)

* La perte de recettes liées à l'activité doit générer un déficit d'exploitation supérieur à 3 000 €.

** Pour chacune des manifestations, merci de joindre le budget prévisionnel établi avant la manifestation.

Ce document doit être présenté en équilibre RECETTES = DEPENSES.

3/ Autres impacts :

	Montant	Observations
Perte de revenus liés à l'activité et/ou à l'organisation des manifestations sportives		
Dépenses engagées et perdues liées à l'annulation de l'activité ou de manifestations		
Diminution des aides financières publiques		
Diminution des aides financières privées		
Autres :		

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER IMPERATIVEMENT

- ▶ un courrier de demande d'aide exceptionnelle à l'attention de M. le Président du Conseil Départemental
- ▶ les statuts de votre association (en cas de 1^{ère} demande de subvention auprès du Département)
- ▶ le budget prévisionnel 2019/2020 présenté en équilibre (recettes = dépenses) et faisant apparaître le montant de la subvention exceptionnelle sollicitée auprès du Département
- ▶ les comptes de résultat des saisons 2018/**2019*** et 2019/**2020***,
- ▶ un état récapitulatif et les factures des dépenses engagées et acquittées entre le 15 mars et la fin de saison sportive, signés par le trésorier de l'association
- ▶ le détail des aides et subventions publiques obtenues dans le cadre de la crise sanitaire (État, Région,...)
- ▶ la situation des comptes bancaires
- ▶ tout autre élément justifiant le déficit : bilan intermédiaire, compte de résultat provisoire 2019/**2020***
- ▶ le rapport d'activité 2018/2019
- ▶ un Relevé d'Identité Bancaire

Les associations déjà aidées par le Département pourront s'affranchir des pièces déjà transmises (statuts).
Tous les documents comptables devront être signés et certifiés conformes par le Président et le trésorier.

* pour les associations fonctionnant en année civile.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE EXAMINE

Je soussigné(e)

Président de l'association certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et sur les pièces jointes et m'engage à :

- utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée par le Conseil Départemental conformément à sa destination prévisionnelle,
- mettre à la disposition des services du Département du Gers toutes pièces justificatives d'utilisation de cette aide,
- à faire état du soutien financier accordé par le Département du Gers dans le cadre des opérations de communication.

Fait à le

Le(s) Président(s),
(signature)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Service Actions éducatives, sportives et jeunesse

☎ 05 62 67 41 62 - Mail : sports@gers.fr

Dossier à retourner à :

Département du Gers

Service Actions éducatives sportives et jeunesse

81, route de Pessan - BP 20589

32022 AUCH CEDEX 9

